

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE

2026-001

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

Avignon, le 02 janvier 2026

N° 26/001

**Arrêté du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade
d'Animateur Principal de 2^{ème} classe**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 24-039 en date du 2 janvier 2024 du Président portant liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur Principal de 2^{ème} classe,

Considérant les lauréats inscrits sur la liste d'aptitude,

Considérant les nominations intervenues sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe,

Considérant les demandes de réinscription reçues par le Centre de Gestion de Vaucluse,

Mis en ligne le .9.janvier.2026...

ARRETE

Article 1 : A compter du 2 janvier 2026, la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe est établie, par ordre alphabétique, comme suit, et comprend 1 lauréat.

Nom	Prénom
BRUNO	Julien

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

